

**Université Paul Cézanne**

**Aix-Marseille III**

**INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES COMPTABLES**

***ANNÉE UNIVERSITAIRE 2011-2012***

**DCG**

**DIPLOME  
DE  
COMPTABILITE ET DE  
GESTION**

**2, rue Jean Andréani**

**13090 AIX EN PROVENCE**

**Tél : 04 42 91 31 20 fax : 04 42 91 31 29**

Site : [www.isec-aix.fr](http://www.isec-aix.fr)

Email : [v.giraud@univ-cezanne.fr](mailto:v.giraud@univ-cezanne.fr)

## **I - GENERALITES**

Sont admis à se présenter aux épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) les candidats titulaires soit du baccalauréat, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance, soit d'un titre ou diplôme figurant sur une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.

Le DCG est délivré aux candidats qui ont obtenus une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme sans note inférieure à 6 sur 20.

Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme conservent de façon définitive la note obtenue aux épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Ils peuvent conserver la note obtenue aux épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 6 et moins de 10 pour compensation ultérieure. La réinscription aux épreuves concernées annulera automatiquement cette note. Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes maintenues et de celles nouvellement acquises.

En ce qui concerne l'épreuve facultative du diplôme, seuls les points obtenus au dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves du diplôme.

Les épreuves qui font l'objet d'une dispense ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale

Des crédits européens sont associés à chaque épreuve. Ils sont définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve concernée.

L'obtention du diplôme de comptabilité et de gestion confère la totalité des crédits européens prévus, soit 180 crédits.

Sont admis à la préparation de ce diplôme les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, après examen de leur dossier et, le cas échéant, un entretien avec un jury d'admission.

**Les étudiants s'inscrivant en première année de préparation au DCG ont la possibilité de valider la première année du DCU (Diplôme Comptable Universitaire) et de poursuivre leur cursus au sein de cette filière (voir les modalités dans la plaquette consacrée au DCU).**

**Les dossiers de pré inscription sont disponibles au secrétariat de l'ISEC du 1 avril au 30 juin 2011. Pour les DCG 1<sup>ère</sup> année, inscription sur Admission Post Bac 2011 dès ouverture du site : admission post bac 2011.**

Les salariés d'entreprise peuvent être pris en charge par leur entreprise dans le cadre de la formation continue. Les demandeurs d'emploi peuvent formuler une demande de prise en charge par le Fond social des Assedic.

## II – EPREUVES DU DCG

UV	INTITULE	HEURES	ECTS	COEFF
UV1	Introduction au droit	150	12	1
UV2	Droit des sociétés	150	12	1
UV3	Droit social	150	12	1
UV4	Droit fiscal	150	12	1
UV5	Economie	210	18	1,5
UV6	Finance d'entreprise	150	12	1
UV7	Management	210	18	1,5
UV8	Systèmes d'information de gestion	210	18	1,5
UV9	Introduction à la comptabilité	150	12	1
UV10	Comptabilité approfondie	150	12	1
UV11	Contrôle de gestion	210	18	1,5
UV12	Anglais appliqué aux affaires	150	12	1
UV13	Relations professionnelles (1)	60	12	1
UV14	Epreuve facultative de langue étrangère (2)			1

(1) 8 semaines de stage ou expérience professionnelle équivalente

(2) Allemand, Espagnol ou Italien (au choix du candidat lors de l'inscription)

## III – METHODES ET EQUIPE PEDAGOGIQUE

Cours théoriques, travaux dirigés, études de cas, travail de groupe, galops d'essais animés par des professionnels et des universitaires membres des jurys nationaux des examens de l'expertise comptable.

## IV – SANCTION DES ETUDES

Les épreuves du DCG sont organisées par le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, 13 621 Aix-en-Provence. Les pré-inscriptions aux épreuves sont généralement ouvertes en février-mars, chaque candidat devant procéder lui même aux formalités y afférentes (inscription par internet).

Les examens ont lieu en juin. Les résultats sont obtenus début septembre.

## V – ORGANISATION DES ETUDES

### DCG 1 (810 Heures)

UV	INTITULE	HEURES	ECTS	COEFF
UV1	Introduction au droit	150	12	1
UV5	Economie	180	18	1,5
UV8	Systèmes d'information de gestion	240	18	1,5
UV9	Introduction à la comptabilité	180	12	1
UV12	Anglais appliqué aux affaires	60	12	1

### DCG 2 (660 Heures)

UV	INTITULE	HEURES	ECTS	COEFF
UV2	Droit des sociétés	150	12	1
UV4	Droit fiscal	120	12	1
UV6	Finance d'entreprise	120	12	1
UV10	Comptabilité approfondie	150	12	1
UV12	Anglais appliqué aux affaires	60	12	1
UV13	Relations professionnelles	60	12	1

### DCG 3 (540 Heures)

UV	INTITULE	HEURES	ECTS	COEFF
UV3	Droit social	120	12	1
UV7	Management	180	18	1,5
UV11	Contrôle de gestion	180	18	1,5
UV12	Anglais appliqué aux affaires	60	12	1
UV13	Relations professionnelles (Suivi)		12	1

**En gras, les UV susceptibles d'être présentées en fin d'année (mois de juin).**

Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif.

Les candidats titulaires du baccalauréat doivent impérativement s'inscrire à l'ensemble des modules de la première année (DCG1).

Les regroupements de modules par année (DCG2 et DCG3) sont donnés à titre indicatif pour une progression harmonieuse sur deux ans. Il est recommandé de respecter cette progression sauf si celle-ci ne correspond pas à la situation personnelle du candidat.

La réalisation du stage de 8 semaines doit se faire idéalement à partir de la fin de la deuxième année. La soutenance du rapport de stage se fera dès lors en fin de troisième année (UV13)

Il est recommandé de suivre les cours d'anglais sur les trois années pour tout candidat souhaitant s'orienter vers le DSCG. L'UV 12 « Anglais appliqué aux affaires » peut être présentée en fin de deuxième année ou de troisième année.

**Institut Supérieur d'Etudes Comptables**  
**Année universitaire 2011 – 2012**  
**(A titre indicatif)**

**DIPLOME DE COMPTABILITE ET DE GESTION (DCG)**

**DCG 1<sup>ère</sup> année ( 1 200 € )**

<b>TARIFS Formation initiale - Inscription individuelle</b>		
UE 1	Introduction au droit	<b>275 €</b>
UE 5	Economie	<b>275 €</b>
UE 8	Systèmes d'information de gestion	<b>275 €</b>
UE 9	Introduction à la comptabilité	<b>275 €</b>
UE 12	Anglais appliqué aux affaires	<b>100 €</b>

**DCG 2<sup>ème</sup> année ( 1 400 € )**

<b>TARIFS Formation initiale - Inscription individuelle</b>		
UE 2	Droit des sociétés	<b>300 €</b>
UE 4	Droit fiscal	<b>300 €</b>
UE 6	Finance d'entreprise	<b>300 €</b>
UE 10	Comptabilité approfondie	<b>300 €</b>
UE 12	Anglais appliqué aux affaires	<b>100 €</b>
UE 13	Relations professionnelles	<b>100 €</b>

**DCG 3<sup>ème</sup> année ( 1 400 € )**

<b>TARIFS Formation initiale - Inscription individuelle</b>		
UE 3	Droit social	<b>300 €</b>
UE 7	Management	<b>450 €</b>
UE 11	Contrôle de gestion	<b>450 €</b>
UE 12	Anglais appliqué aux affaires	<b>100 €</b>
UE 13	Relations professionnelles (Suivi)	<b>100 €</b>

**Droits universitaires : environ 350 €**

**Les tarifs des préparations en formation continue (prise en charge des salariés ou demandeurs d'emploi) sont calculés sur la base de deux fois le tarif formation initiale (inscription individuelle).**